

# Rapport d'activités de la Street Law Clinic en droit social



**Connaître ses droits,  
le premier pas**

Année académique 2023-2024

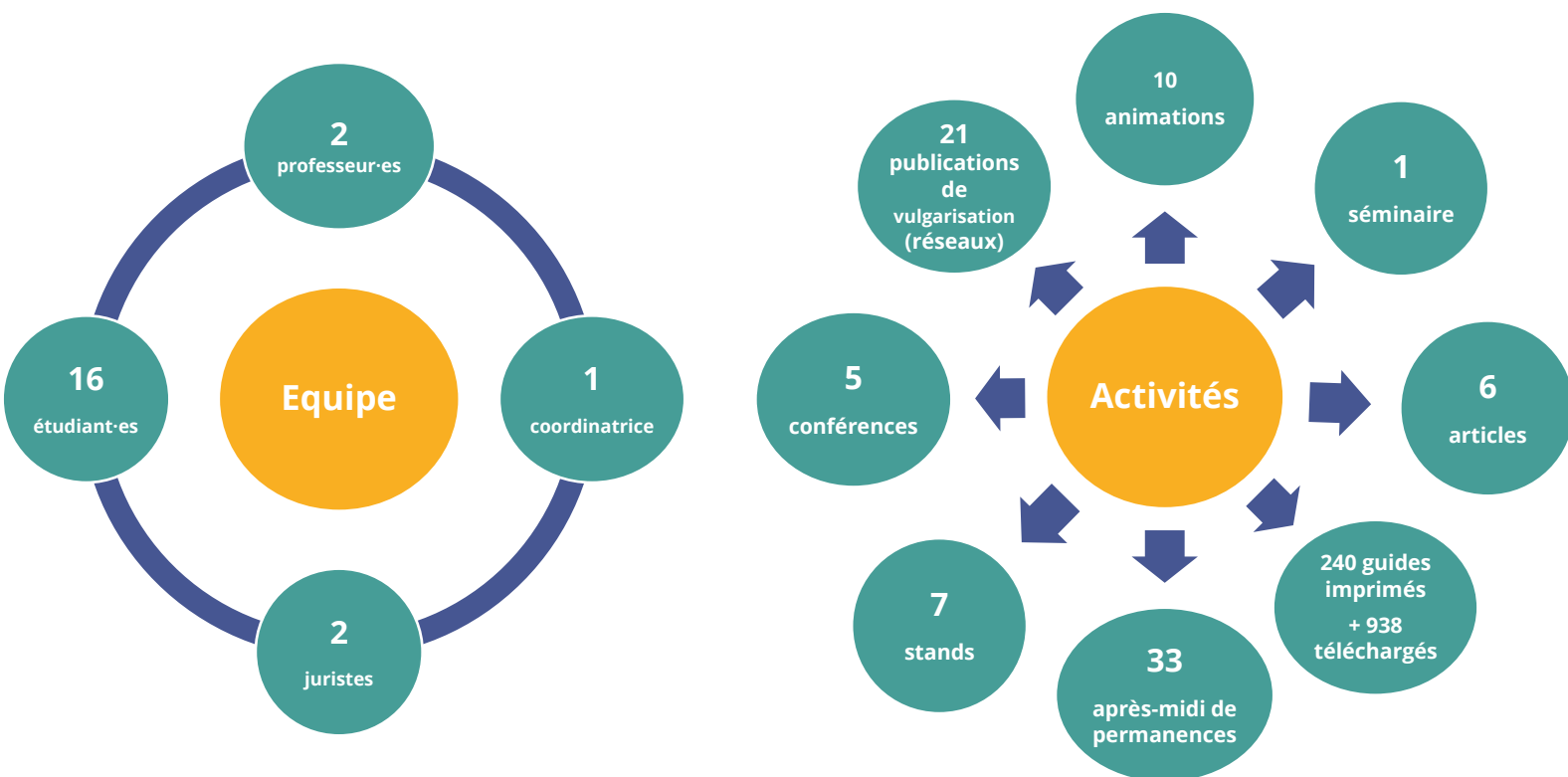
## La Street Law Clinic en droit social en très bref

La Street Law Clinic (ci-après « SLC ») est un projet innovant qui lutte contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante. La SLC cherche en particulier à améliorer l'accès à l'aide sociale (CPAS) par les étudiant·es.

La SLC est composée d'étudiant·es en fin de parcours en droit qui affinent leurs connaissances en matière de droit de l'aide sociale (CPAS) et de langage juridique clair, en travaillant sur des cas réels, tout en étant encadrés par des professionnel·les du droit – académiques et issus de la société civile.

Le public-cible de la SLC sont les étudiant·es de l'ULB ainsi que les étudiant·es de tous les établissements d'enseignement supérieur en Belgique francophone.

### L'année 2023-2024 en un coup d'œil...



## Table des matières

<b>Introduction : une clinique juridique qui fait de la <i>street law</i>.....</b>	<b>4</b>
1. Le contexte : la <i>street law</i> et l'enseignement clinique .....	4
2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante.....	4
3. La méthode : le langage juridique clair .....	8
<b>I. La Street Law Clinic en droit social.....</b>	<b>9</b>
1. Les membres de la SLC .....	9
a) La promotion étudiante .....	9
b) L'équipe encadrante .....	11
2. Les objectifs de la SLC .....	12
a) L'objectif social .....	12
b) L'objectif pédagogique .....	13
c) L'objectif scientifique .....	14
3. Les partenaires de la SLC .....	15
a) Les partenaires opérationnels.....	15
b) Les partenaires financiers.....	17
<b>II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2023-2024.....</b>	<b>18</b>
1. Les formations internes .....	18
2. Les permanences d'aide sociale .....	19
3. Les séances collectives d'information sur les droits des étudiant-es à différentes aides.....	27
a) Les animations dans les écoles secondaires .....	27
b) Les interventions scientifiques .....	29
c) La participation à des événements grand public .....	30
4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant-es ..	31
a) Les contributions dans des revues.....	31
b) Le site internet de la SLC .....	31
c) Les publications de vulgarisation sur les réseaux sociaux de la SLC .....	33
d) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants .....	35
5. Le séminaire sur les allocations d'études .....	36
<b>III. La communication de la SLC .....</b>	<b>40</b>
<b>IV. Reconnaissance et réseau.....</b>	<b>41</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>42</b>
Annexe 1 : Présentation de l'animation en secondaire.....	42

# Introduction : une clinique juridique qui fait de la *street law*

## 1. Le contexte : la *street law* et l'enseignement clinique

Les **cliniques juridiques** amènent une dimension pratique dans l'enseignement du droit. Les étudiant·es en droit s'y forment en travaillant sur des cas réels en étant encadré·es par des professionnel·les.

L'enseignement clinique est une manière unique pour les étudiant·es juristes de connaître et comprendre les normes, mais aussi le sens des responsabilités et la gestion du travail en équipe. L'enseignement clinique permet aussi aux étudiant·es de développer un regard critique sur le droit et sur les obstacles à son accès.

Au sein de la Street Law Clinic, les étudiant·es acquièrent ces compétences et connaissances dans le cadre d'une organisation la plus horizontale possible et appliquant des principes de pédagogie active.

Comme son nom l'indique, la Street Law Clinic en droit social a décidé de s'inscrire dans la mouvance de la ***street law***. La *street law* vise à apprendre aux étudiant·es à expliquer le droit dans un langage clair à des publics éloignés du droit, pour qu'ils comprennent leurs droits et puissent ensuite les faire valoir. Il s'agit donc de « faire descendre le droit dans la rue » et de favoriser l'émancipation sociale.

## 2. Le projet : lutter contre le non-recours aux droits sociaux et contre la précarité étudiante

Les chiffres de la précarité étudiante en Belgique son important : le nombre d'étudiant·es aidé·es par un CPAS a triplé en près de 15 ans puisqu'il est passé de 8.913 en janvier 2007 à 28.790 en mars 2024<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du nombre d'étudiant·es qui ont signé un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) avec le CPAS. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte des étudiant·es qui sont aidé·es par un CPAS sans avoir signé de PIIS. Source : SPP Intégration sociale, Baromètre de l'intégration sociale, disponible sur <https://stat.mi-is.be/fr>.

Par ailleurs, et pour se centrer sur la réalité la plus proche de la SLC, à l'ULB, qui compte près de 40.000 étudiant·es, 1 étudiant·e sur 5 reçoit une aide de l'université (+ 25% par rapport à la situation pré-covid)<sup>2</sup>.

Pourtant, un grand nombre de bénéficiaires potentiels, c'est-à-dire d'étudiant·es dans le besoin, ne perçoit pas ces aides (CPAS, aide d'un service social d'un établissement d'enseignement, etc.). En sciences sociales, ce phénomène est qualifié de « **non-recours aux droits** ».

Il n'existe pas de chiffre du non-recours spécifique aux étudiant·es mais, de manière plus générale, ce phénomène du non-recours aux droits sociaux est très élevé en matière de revenu d'intégration : 50 à 60 % des personnes qui ont droit à une aide sociale d'un CPAS n'en bénéficieraient pas en pratique<sup>3</sup>.

Le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es est évidemment à la source de situations de **précarité**. Le non-recours à l'aide du CPAS **nuît aussi à l'accès et à la réussite des études**. Certain·es étudiant·es renoncent à suivre des études par crainte des coûts qui y seraient liés. D'autres entament des études mais les abandonnent ensuite car ils ne peuvent les financer ou sont contraint·es de travailler un nombre trop important d'heures, empiétant sur leurs études.

Parmi les principales causes du non-recours aux droits sociaux figurent :

- **La non-connaissance des droits** : il s'agit des situations dans lesquelles les étudiant·es ne savent pas que certains droits ou certaines aides existent et qu'ils·elles peuvent y prétendre.

La non-connaissance des droits est notamment causée par :

- l'éclatement des aides ;
- la complexité de la législation ;
- le manque d'informations claires et accessibles concernant les aides existantes.

La législation en matière d'aide sociale est touffue et les étudiant·es manquent d'informations à la fois précises et accessibles sur leurs droits et sur la manière de les mettre en œuvre.

---

<sup>2</sup> ULB, « Soutenir le Fonds Rosa », <https://soutenir.ulb.be/fr/soutenir-l-ulb/ulb-horizons/soutenir-le-fonds-rosa>, mis à jour le 18 avril 2023 ; Intervention d'Annemie Schaus, rectrice de l'ULB, lors du colloque « Tous pauvres demain ? », ULB, 9 novembre 2022 ; ULB, Rapport d'activités année académique 2020-2021, p. 16.

<sup>3</sup> Conférence finale des projets BELMOD et TAKE, « Non-recours aux droits sociaux en Belgique : ampleur, causes et solutions possibles » organisée par le SPF Sécurité sociale et le consortium inter-universitaire TAKE à Bruxelles le 23 juin 2022.

- **La non-demande des droits** : il s'agit des situations où les étudiant·es connaissent leurs droits mais ne les activent pas.

La non-demande des droits peut être la conséquence de :

- l'éclatement des aides, qui décourage d'introduire plusieurs demandes ;
- la complexité de la législation, en raison de laquelle les étudiant·es ne savent pas comment introduire une demande ou qu'après avoir poussé différentes portes pour demander de l'aide, ils·elles se découragent et renoncent à faire valoir leurs droits ;
- la mauvaise perception de sa situation personnelle (l'étudiant·e pense ne pas avoir réellement besoin d'une aide) ;
- la peur de la stigmatisation (l'aide du CPAS étant, malheureusement, parfois perçue comme négative) ou la crainte – parfois fondée, parfois non fondée – de subir une discrimination ou des conséquences non souhaitées (p. ex. peur de se voir refuser l'octroi d'un bail, etc.) ;
- etc.

La non-demande des droits peut également découler de l'existence de **pratiques divergentes des CPAS**. Les CPAS ont en effet des pratiques divergentes en matière d'octroi d'aide aux étudiant·es : ils ne décident pas tous toujours la même chose. Ces pratiques ne sont pas nécessairement illégales :

- Dans certains cas, les CPAS utilisent leur marge de manœuvre, en application du principe de l'autonomie locale. Ces pratiques sont donc légales.
- Dans d'autres cas, ces pratiques vont trop loin et sont alors illégales. Les rapports de l'inspection du SPP Intégration sociale mettent en avant l'existence de telles pratiques problématiques.

Dans tous les cas, ces pratiques divergentes engendrent des différences de traitement, qui elles-mêmes sont à la source d'insécurité juridique<sup>4</sup>. Elles créent aussi un fort sentiment d'inégalité entre les étudiantes et étudiants et peuvent dès lors décourager ces dernier·es d'introduire une demande auprès du CPAS.

---

<sup>4</sup> Ces pratiques sont d'ailleurs souvent dénoncées par des avocat·es, des magistrat·es, ou des associations de lutte contre la pauvreté ou de défense des droits humains. Voyez par exemple : Association de défense des allocataires sociaux (aDAS), Commission droits économiques, sociaux et culturels de la Ligue des droits humains et Infor Droits du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE), *Guide de l'accompagnement en CPAS*, 2020, disponible sur <https://www.adasasbl.be/guide-de-laccompagnement>.

- **La non-réception des droits** : il s'agit des situations où les étudiant·es connaissent leurs droits, les activent en introduisant une demande d'aide, mais ne la perçoivent pas, ou en partie seulement, alors qu'ils-elles y ont droit. Les raisons peuvent être multiples :
  - un dysfonctionnement de l'administration, qui n'a pas géré correctement un dossier ;
  - un abandon de la demande devant l'excès de formalités exigées ;
  - une inattention de l'étudiant·e durant la procédure d'octroi (oubli d'envoyer un document, etc.) ;
  - des pratiques illégales développées par certains CPAS.

Les programmes de *street law* permettent d'agir sur plusieurs causes du non-recours au droit puisqu'ils cherchent à informer les personnes concernées et à les aider à mettre en œuvre leurs droit. Les programmes de *street law* ont donc un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'accès au droit à l'aide sociale.

En pratique, pour que les programmes de *street law* fonctionnent, il faut que les cliniques soient ancrées dans le territoire au sein duquel elles interviennent et qu'elles soient proches de leur public. C'est donc tout naturellement que les étudiant·es de la SLC ont décidé de concentrer leur action sur leurs condisciples, les étudiant·es, avec lesquels ils-elles peuvent échanger aisément.

Par ses différentes actions, la SLC tente d'aider à lutter contre le non-recours aux droits sociaux par les étudiant·es et, donc, contre la précarité étudiante, en s'attelant à déjouer plusieurs causes du non-recours aux droits :

Causes du non-recours	Actions de la SLC
<p><b>Non-connaissance du droit</b></p> <p><b>Non-demande du droit</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences individuelles d'information</li> <li>• Animations dans les écoles secondaires et séances d'informations collectives</li> <li>• Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS</li> <li>• Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes</li> <li>• Rédaction de commentaires de la jurisprudence et de « points infos » publiés sur le site internet de la SLC et dans diverses revues</li> <li>• Démystification et déculpabilisation de l'appel à l'aide du CPAS</li> </ul>

	Spécificités : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Service rendu par des étudiant·es</li> <li>○ Spécialisation mais langage juridique clair</li> </ul>
<b>Non-réception du droit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un guide pratique de l'aide sociale aux étudiants et étudiantes</li> <li>• Accomplissement de démarches informelles ou formelles pour les étudiant·es auprès des CPAS</li> </ul> <p>Spécificités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations pointues</li> <li>• Clarification de la marge de manœuvre des CPAS (distinction entre les pratiques autorisées et les pratiques illégales)</li> </ul>

Pour tenter de participer efficacement à la lutte contre la précarité étudiante, la SLC dirige ses actions :

- vers les étudiant·es en situation précaire ;
- et vers les professionnel·les qui travaillent avec ces étudiant·es (notamment les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur et les CPAS).

### 3. La méthode : le langage juridique clair

La SLC s'adresse à des publics qui ne sont pas spécialisés en droit. Il est dès lors essentiel qu'elle adapte son action et son discours pour être bien comprise de ses destinataires. Dans ce cadre, la SLC veille à utiliser un langage juridique clair, compréhensible et accessible, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Utiliser un langage juridique clair permet d'être mieux compris par son interlocuteur. Cela permet également que celui-ci comprenne l'information plus rapidement et la retienne mieux – c'est-à-dire plus longtemps et de manière plus complète.

Le langage juridique clair est donc un outil et une méthode de travail extrêmement précieux pour le juriste qui souhaite pratiquer la *street law*<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Pour plus d'informations sur le langage juridique clair : <https://www.droitsquotidiens.be/fr> et L. ZUNINO, « Les apports du langage juridique clair », <https://www.village-justice.com/articles/les-apports-langage-juridique-clair,36451.html>, 4 septembre 2020.



# I. La Street Law Clinic en droit social

## 1. Les membres de la SLC

La SLC en droit social a été fondée en 2019. L'année académique 2023-2024 était donc sa cinquième année d'existence.

C'était également la troisième année durant laquelle la SLC a bénéficié d'une subvention, qui a permis de financer :

- d'une part, le développement de ses activités (voir partie II) ;
- d'autre part, l'engagement d'une coordinatrice.

La SLC est rattachée au Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB (<https://droit-public-et-social.ulb.be>).

Les membres de la SLC sont :

- d'une part, les étudiant·es qui la composent (a.) ;
- d'autre part, l'équipe qui encadre les étudiant·es (b.).

### a) La promotion étudiante

Chaque année, la SLC recrute des étudiant·es de l'ULB inscrit·es en deuxième année du master en droit et en master de spécialisation en droit social. La participation des étudiant·es à la SLC est considérée comme un **stage bénévole**, non crédité. Elle est mentionnée dans l'annexe de leur diplôme.

Une nouveauté de l'année 2023-2024 est que cette année, pour 6 étudiantes, le stage à la SLC a eu valeur de **travail de fin d'études (TFE)**. Au terme de leur stage à la SLC, ces étudiantes ont dû rédiger un rapport de stage, corrigé par un membre de la Faculté de droit et criminologie de l'ULB, M. Jean-François NEVEN.

Durant l'année 2023-2024, la SLC était composée de **16 étudiant·es** :



[De haut en bas et de gauche à droite]

Jean LAGNEAUX, Zacharie BRAHIM, Léa GUBAN, Imane SFAXI, Louna CHERIFI, Elisabeth HOWALD, Laure BEECKMAN, Imane EL HANKOURI, Saliha ROSSELLI, Zoe VANDENBERG, Sophie GÉRARD (coordinatrice), Louise LEROY, Mélanie MANDERLIER, Jeanne DUMONT et Uliana ZAKHARIAA.

Absentes de la photo : Anne SUMBU OHEMBA et Maëlle GAVROY.

Evolution du nombre d'étudiant·es stagiaires de la SLC :

2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
4	8	10	14	16

## b) L'équipe encadrante

Durant l'année académique 2023-2024, les étudiant·es de la SLC ont été encadrés par **3** membres du Centre de droit public et social de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB.



[Elise DERMINE](#) est professeure de droit du travail à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent notamment sur l'accès au droit et à la justice des personnes précaires, sur le travail en marge des protections du droit du travail et les droits sociaux fondamentaux. Elle est fondatrice et co-directrice de la SLC.



[Daniel DUMONT](#) est professeur de droit de la sécurité sociale à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Ses recherches portent principalement sur la sécurité sociale, l'aide sociale et les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est co-directeur de la SLC.



[Sophie GÉRARD](#) est la coordinatrice de la SLC depuis août 2021. Elle est aussi assistante en méthodologie juridique et chercheuse au sein du Centre de droit public et social de l'ULB. Ses recherches portent sur le droit du travail (travailleurs précaires, discrimination à l'embauche) et le droit de la sécurité sociale (personnes porteuses d'un handicap, CPAS). Auparavant, elle a été avocate.

Dans l'accomplissement des activités de la SLC, les étudiant·es de la SLC ont également été accompagné·es par **2** juristes extérieur·es à l'ULB, spécialisé·es en droit à l'aide sociale :



Judith LOPES CARDOZO est conseillère juridique et administrative auprès d'[Infor Droits](#), un service juridique spécialisé dans l'aide sociale à Bruxelles.



Vincent DECROLY est juriste au sein de la [Free Clinic](#), il coordonne le service d'aide juridique "Infor-droits" et est responsable du service Infor-droits & Médiations.

Judith et Vincent accompagnent les étudiant·es de la SLC durant leurs permanences ainsi que dans le suivi des dossiers à la suite de ces permanences. Judith et Vincent participent donc activement à la formation des étudiant·es de la SLC.

## 2. Les objectifs de la SLC

La SLC poursuit 3 grands objectifs : un objectif social, un objectif pédagogique et un objectif scientifique.

### a) L'objectif social

La SLC poursuit tout d'abord un objectif social. A travers ses activités, elle vise à :

- améliorer l'**accès au droit et à la justice** de publics éloignés du droit, à travers des missions d'information et une communication dans un langage juridique clair ;
- renforcer les **liens entre l'université et la société civile**, en développant des projets en partenariat avec des associations de défense des droits humains et d'accompagnement des publics défavorisés ;

- renforcer l'**engagement sociétal de l'université et de ses étudiant-es**, en menant des actions qui répondent à des besoins identifiés par la société civile et visant à lutter contre les inégalités sociales et économiques.

La vocation sociale est au cœur de l'action de la SLC.

Travailleuse du CIDJ - 2024

Ces guides seront très utiles pour aider nos collègues des centres d'informations pour jeunes. Merci !

## b) L'objectif pédagogique

La SLC est aussi un lieu de **formation pour les étudiant-es qui en font partie**. A travers des méthodes de pédagogie active, elle vise à :

- approfondir leurs **connaissances** en droit social ainsi qu'en matière de droits fondamentaux ;
- développer leurs **compétences** à communiquer dans un langage juridique clair, tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- les **sensibiliser** au rôle du droit et à ses effets en pratique, au regard notamment de la question de la pauvreté et du non-recours au droit et/ou du manque d'accès aux règles juridiques (dimension critique et citoyenne) ;

Développer leurs **capacités** à travailler en équipe et à faire avancer un projet ensemble, avec plusieurs acteurs.

### Témoignage de Louna Cherifi, étudiante-stagiaire de la SLC 2023-2024

Ce stage au sein de la Street Law Clinic était pour moi une première expérience dans la pratique du droit. Il m'a apporté une connaissance plus poussée du droit à l'aide sociale (...). Ce stage m'a également permis de me sentir utile et m'a procuré un sentiment de responsabilité par la prise en charge de dossiers.

### Témoignage de Mathilde Blanchart – étudiante de la SLC 2021-2022

Je me sens très chanceuse d'avoir pu participer à la SLC. Celle-ci m'a permis de mieux comprendre les réalités sociales et humaines auxquelles étaient confronté.e.s les étudiant.e.s. J'ai également pu développer ma confiance en moi en acquérant une véritable expérience de terrain.

### Témoignage de Rifou Latoundji, étudiante-stagiaire de la SLC 2022-2023

Grâce à ce stage, j'ai compris que beaucoup de mes camarades vivent des situations malheureuses. La Street Law Clinic m'a permis de les aider à comprendre et à faire valoir leurs droits. Ainsi j'ai non seulement approfondi mes connaissances du droit social, mais j'ai aussi développé d'autres compétences telles que la gestion de réseaux sociaux, l'organisation d'une équipe, ... Ce stage fut un des moments clés de mes études. Pour la première fois, j'ai mis en application les précieux enseignements que j'ai reçus durant mes années d'études.

### Témoignage de Stanisław Szempliński – étudiant de la SLC 2019-2020

J'ai fait partie de la première génération d'étudiants ayant participé à la Street Law Clinic. Après un parcours entièrement théorique, c'était la première fois que j'ai eu l'occasion de me mettre dans un rôle de juriste, et non seulement en tant qu'étudiant. Au cours des travaux, nous étions confrontés à de réels problèmes et de réelles questions juridiques. Notre rôle : trouver des solutions, guider et informer les justiciables, l'essence même d'un travail de juriste.

J'ai également un bon souvenir de camaraderie avec les autres étudiants de la clinique. Une fois participant, on reste en contact avec la clinique. Je suis avec beaucoup d'intérêt les nouveaux projets et développements.

## c) L'objectif scientifique

Enfin, la SLC poursuit **un objectif scientifique**, fondé sur la recherche.

A cette fin, la SLC agit principalement à deux niveaux.

- Tout d'abord, elle développe **les connaissances scientifiques existantes en matière d'aide sociale**. Elle croise les pratiques des CPAS et les confronte aux textes légaux ainsi qu'à la jurisprudence. A travers des analyses approfondies, elle clarifie juridiquement la marge de manœuvre des CPAS.
- Ensuite, par son activité pratique, elle documente les pratiques divergentes et illégales des CPAS et le phénomène de la précarité étudiante en région bruxellois et elle contribue à la **connaissance des causes du non-recours** à leurs droits sociaux par les étudiant·es.

### 3. Les partenaires de la SLC

#### a) Les partenaires opérationnels

Pour mener à bien ses objectifs, la SLC a noué plusieurs partenariats avec des acteurs de terrain. Les activités de la SLC ne pourraient pas fonctionner sans eux.



**Infor Droits** est un service du Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE). Il a pour mission de donner gratuitement une information et une aide juridique de première et deuxième ligne en matière de droit à l'aide sociale à Bruxelles (CPAS).

Judith LOPES CARDOZO, juriste au sein de ce service, accompagne les étudiant·es de la SLC :

- durant les permanences ;
- dans les suivis de dossier après les permanences (réponse aux questions complémentaires, rédaction de courriers, contacts avec les CPAS, préparation et accompagnement en audition, etc.).



La **Free Clinic** est une asbl composée d'une équipe multidisciplinaire (médecins, kinés, psychologues, assistants sociaux, juristes, etc.) qui propose des aides médicales, psychologiques, sociales et juridiques.

Vincent DECROLY, juriste au sein de cette association tient régulièrement des permanences avec les étudiant·es de la SLC et les accompagne dans le suivis de dossiers.



Le **Forum-Bruxelles contre les inégalités** est l'un des deux centres de ressources dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales sur le territoire et dans le champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sébastien GRATOIR et Adeline THOLLOT – avec le soutien de l'équipe du Forum – ont notamment aidé la SLC à identifier les lieux où tenir des permanences d'aide sociale. Surtout, Sébastien et Adeline ont construit avec la SLC un module d'animation pour les écoles secondaires.



Le **Service social étudiants** (SSE) de l'ULB est un service de l'ULB qui propose une aide financière, sociale et inclusive aux étudiant·es de l'ULB qui le souhaitent (bourses d'études, réductions des frais d'inscription, accès prioritaire aux logements de l'ULB, etc.).

Le SSE, notamment grâce à Claire CORBIN-LOESCHER et Farah MALOUL, fournit une aide précieuse à la SLC. Les permanences de la SLC qui ont lieu à l'ULB se tiennent dans les locaux du SSE. Ceci permet de faire connaître nos services respectifs aux étudiant·es en situation précaire. En outre, le SSE relaie régulièrement les informations concernant les activités de la SLC auprès de la communauté de l'ULB.



Le **Service d'aide aux étudiants** (SAE) de l'UCLouvain – Woluwe propose diverses aides aux étudiant·es de l'UCLouvain afin de permettre à tout·e étudiant·e de réaliser son projet d'études dans les meilleures conditions possibles.

Toute l'équipe du SAE, et en particulier Florence VANDERSTICHELEN, Claude REMACLE et Samia DAHCHAR ont aidé la SLC à tenir ses permanences dans un nouveau lieu, sur le campus de l'Alma, notamment en accueillant la SLC dans ses locaux et en diffusant les informations relatives à la SLC auprès des étudiant·es de l'UCLouvain.



Le **Service des affaires étudiantes et sociales** (SAES) de l'UCLouvain-Saint-Louis Bruxelles propose à tout·es les étudiant·es de son établissement, tout au long de l'année ou de manière ponctuelle, différentes aides (notamment sociales et financières), conseils et informations.

Laurence ALBERT, avec l'équipe du SAES, a aidé la SLC à développer ses permanences à Saint-Louis. Cette aide logistique s'est doublée d'un relai indispensable des informations concernant les activités de la SLC auprès de la communauté de Saint-Louis.





**Droits Quotidiens** est une asbl pionnière en matière de langage juridique clair. Cette association rédige des fiches thématiques en langage clair sur des sujets variés et donne des formations sur le langage juridique clair depuis plus de 10 ans.

Florence COLS, juriste au sein de Droits Quotidiens, a formé les étudiant·es de la SLC au langage juridique clair. Par le passé, elle a aussi relu et corrigé sous cet angle les fiches pratiques rédigées par les étudiant·es de la SLC.



**Estelle Didj** est avocate au Barreau de Bruxelles, spécialisée en droit des étrangers et en droit social.

Estelle a donné une formation aux étudiant·es de la SLC relative à l'accès à l'aide sociale pour les étudiant·es étranger·es. Cette formation a été très précieuse car de nombreux·ses étudiant·es étranger·es sollicitent la SLC pour connaître leurs droits à l'égard du CPAS. Or, des règles très spécifiques s'appliquent à eux.

## b) Les partenaires financiers

Durant l'année 2023-2024, les activités de la SLC ont été financées par **2 partenaires**.



La **Commission des affaires sociales étudiantes** (CASE) de l'ULB a financé la SLC pour l'engagement d'une coordinatrice à 0.33 ETP.



Le **Pôle académique de Bruxelles** a financé l'engagement d'une coordinatrice à 0.66 ETP ainsi que l'organisation de formations thématiques pour les étudiant·es de la SLC. Le Pôle académique a également aidé à relayer les actualités de la SLC, en particulier l'ouverture de ses permanences, au sein de son réseau.

La SLC les remercie pour leur confiance.

## II. Les activités de la SLC : les grands moments de l'année 2023-2024

Durant l'année 2023-2024, la SLC a développé plusieurs projets. La présentation de ces projets est ici agrémentée de quelques chiffres qui donnent une image plus précise du public-cible de la SLC et de la portée de ses activités.

### 1. Les formations internes

En début d'année académique, la SLC a organisé plusieurs formations pour ses étudiant·es-stagiaires, afin qu'ils et elles soient en mesure de mener à bien les activités de la SLC durant l'année.

Les étudiant·es de la SLC ont reçu **4 formations** :



- formation **théorique** au **droit de l'aide sociale** spécifique aux étudiant·es (2 heures, par la coordinatrice de la SLC)<sup>6</sup> ;
- formation **pratique** au **droit de l'aide sociale** (2 heures, avec Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits) ;
- formation au **langage juridique clair** (3 heures, par l'asbl Droits Quotidiens) ;
- introduction au **droit des étrangers** (2 heures, par Me Estelle Didi).



<sup>6</sup> Les étudiant·es de la SLC ont toutes et tous déjà reçu une formation générale – et, pour la plupart, également une formation approfondie – au droit de l'aide sociale durant leur cursus universitaire. La formation qui leur est donnée par la SLC vise à leur rappeler ces grands principes, et surtout à approfondir les questions qui concernent spécifiquement les étudiant·es.

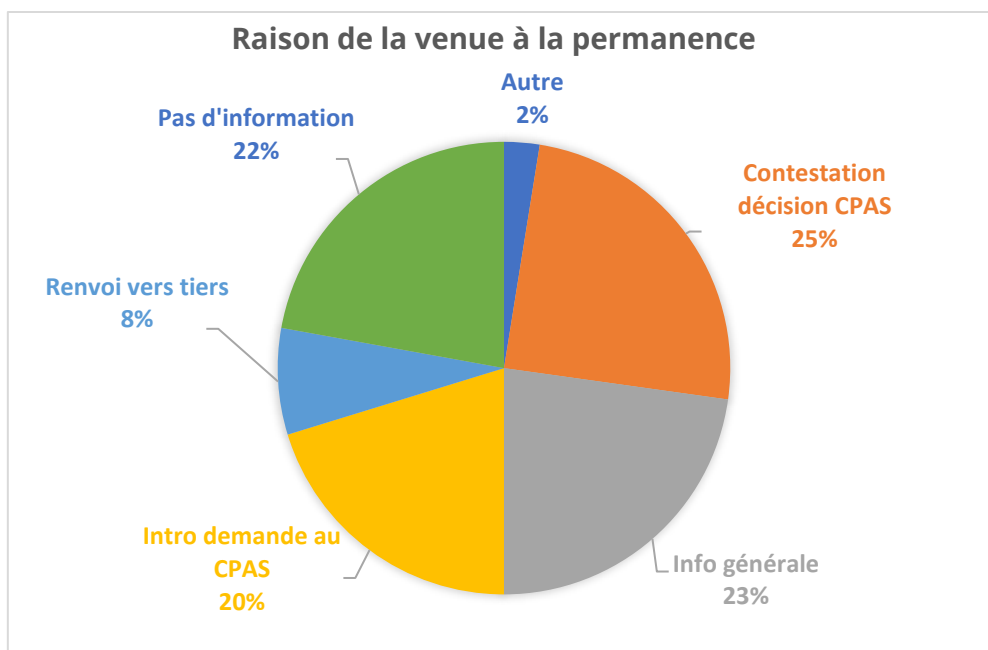
## 2. Les permanences d'aide sociale



Une fois formé·es, les étudiant·es de la SLC ont tenu des permanences d'aide sociale (CPAS). Ces permanences sont l'une des activités principales de la SLC.

Ces permanences sont **gratuites** et ouvertes à **tou·tes les étudiant·es**, quel que soit l'établissement dans lequel ils et elles sont inscrit·es. Elles ont lieu environ deux fois par semaine de fin septembre à fin mars, hors périodes de blocus et d'examens.

Durant les permanences, les étudiant·es de la SLC répondent à toutes les questions des étudiant·es, telles que : Est-ce que j'ai droit à une aide du CPAS ?, Est-ce que je peux recevoir le revenu d'intégration au taux isolé si j'habite en kot ?, Est-ce que le CPAS va prévenir mes parents ?, Comment faire pour demander une aide au CPAS ?, etc.



Durant chaque permanence, les étudiant·es de la SLC sont accompagné·es par un·e juriste spécialisé·e en aide sociale et rôdé·e à ce type de permanence (Judith Lopes Cardozo d'Infor Droits ou parfois Vincent Decroly de la Free Clinic, voir partie I). Ceci permet d'assurer la qualité des informations et conseils donnés.

Après la permanence, si nécessaire, les étudiant·es de la SLC aident les étudiant·es dans leurs démarches auprès du CPAS :

- introduire une demande d'aide au CPAS ;
- demander au CPAS de revoir une décision sur laquelle l'étudiant·e ne peut pas marquer son accord ;
- demander une audition au CPAS ;
- accompagner un·e étudiant·e à son audition devant le conseil de l'action sociale du CPAS ;
- prendre contact avec l'assistant·e social·e de l'étudiant·e pour comprendre sa situation ;
- aider à trouver un·e avocat·e ;
- etc.

Les étudiant·es qui ont bénéficié de l'aide de la SLC sont satisfait·es du service rendu. Ils et elles apprécient notamment :

- la qualité de l'écoute ;
- la clarté des explications ;
- la rapidité d'action ;
- la bienveillance de la SLC.

#### Etudiant aidé par la SLC en 2023-2024

J'ai pu longuement expliquer ma situation et obtenir des réponses claires et détaillées

#### Etudiant aidé par la SLC en 2022-2023

J'ai obtenu le revenu d'intégration sociale. Je tenais simplement à vous remercier car je pense que c'est principalement grâce à votre aide que je l'ai obtenu.

#### Jeanne Dumont, étudiante de la SLC 2023-2024

J'ai trouvé l'expérience de la constitution de dossiers très intéressante. Il faut distinguer quels éléments sont nécessaires pour permettre au CPAS de prendre une décision et déterminer sur lesquels il faut appuyer et argumenter. Nos productions étaient toutes relues méticuleusement par la juriste mais nous restions à chaque fois à l'origine du projet. C'était très gratifiant de voir une demande prendre forme et aboutir.



@ulb\_streetlawclinic  
 @StreetLawClinicULB  
 streetlawclinic@ulb.be

**street law clinic**  
 EN DROIT SOCIAL

## Besoin d'une aide du CPAS ?

**Quoi ?** Information sur **tes droits**  
 Aide pour tes **démarches** avec le CPAS  
**Par qui ?** Des étudiant·es en droit et une juriste  
**Pour qui ?** Tout·es les **étudiant·es**  
**Où ?** Alma, Saint-Louis et ULB  
**Quand ?** 2 après-midis par semaine

**C'EST GRATUIT !**

**PRENDS RDV !** → 

PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES | INFORDROITS |  |  | UCLouvain | ULB



@ulb\_streetlawclinic  
 @StreetLawClinicULB  
 streetlawclinic@ulb.be

**street law clinic**  
 EN DROIT SOCIAL

## Tu as des soucis financiers ? Le CPAS peut t'aider !

**Quoi ?**

**Permanences juridiques**  
 Un groupe d'étudiant·es en droit et une juriste spécialisée :  
 • t'informent sur **tes droits**  
 • t'aident dans **tes démarches** avec le CPAS

**Pour qui ?**  
Pour tou·tes les étudiant·es

**Combien ça coûte ?**  
C'est gratuit !

**Quand ?**  
2 après-midi par semaine

**Où ?**  
A l'**ULB, Alma et Saint-Louis**  
En présentiel ou sur Teams  
Tout le monde bienvenu·e partout

**Prends RDV !** → 

PÔLE ACADÉMIQUE DE BRUXELLES | INFORDROITS |  |  | UCLouvain | ULB

Affiches annonçant les permanences de la SLC au premier quadrimestre (à gauche) et au deuxième quadrimestre (à droite)

### L'extension des permanences à de nouveaux lieux

Pendant l'année 2023-2024, la SLC a poursuivi l'ouverture de ses permanences dans de nouveaux lieux. Le test réalisé l'année précédente à Alma et à Saint-Louis s'était en effet révélé concluant. L'objectif de cette extension est de toucher un plus grand nombre d'étudiant·es dans et hors de l'ULB.

Pour ce faire, la SLC est entrée en contact avec de nombreux acteurs, afin de déterminer les lieux les plus appropriés où tenir ses permanences : Pôle académique de Bruxelles, responsables des services sociaux des établissements bruxellois, monde associatif et représentant·es étudiant·es.

Dès le premier quadrimestre, la SLC a tenu des permanences dans **4 lieux** :

- à Alma (UCLouvain) ;
- à Erasme (ULB) – NOUVEAU LIEU ;
- à Saint-Louis (UCLouvain) ;
- au Solbosch (ULB).

Toutes ces permanences étaient ouvertes à tou·tes les étudiant·es.

En outre, pour les étudiant·es qui n'étaient pas en mesure de se rendre physiquement à la permanence, le rendez-vous s'est déroulé en visioconférence, via la plateforme **Teams**.

Ces permanences ont pu être organisées grâce à l'aide précieuse des services sociaux des établissements d'accueil. Ces derniers ont donné des retours positifs au sujet de la tenue des permanences dans ces différents lieux.

Pour plus d'informations sur ces permanences d'aide sociales pour les étudiant·es : <https://streetlawclinic.ulb.be/outils/permanences>.

**Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024**

Gros cœur sur vous pour le travail que vous fournissez !

**Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024**

L'équipe était très à l'écoute et a pris son temps pour tout m'expliquer, c'était très rassurant.

**Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024**

L'intervention de la Street Law Clinic a été très utile pour moi, ça a servi à confirmer ma demande et à la rendre plus sérieuse, mon assistante sociale qui ne me répondait pas depuis un moment, m'a contactée directement après.

**Etudiant aidé par la SLC en 2023-2024**

J'ai bien travaillé et grâce à votre aide également, j'ai obtenu l'aide du CPAS la plus haute au taux isolé.

Je tenais à vous remercier énormément quant à l'aide et à la bienveillance dont vous avez fait preuve.

**Etudiante aidée par la SLC en 2023-2024**

Ce que j'ai trouvé positif : votre réactivité, vos bons conseils et votre bienveillance.

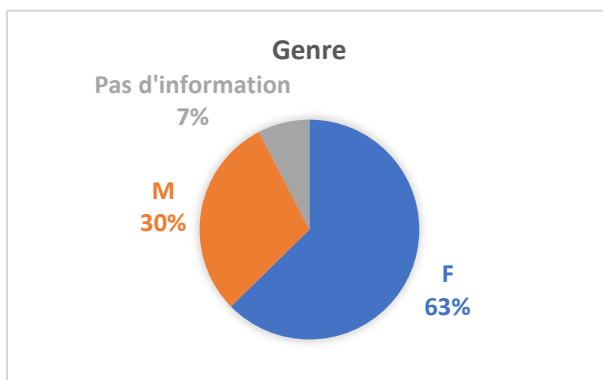
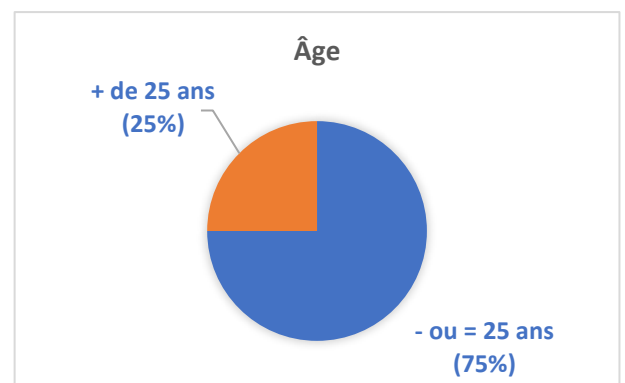
## Quelques chiffres issus des permanences de la SLC 2023-2024



	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Après-midi de permanences	16	25	30	32
Etudiant·es ayant pris rdv	128	165	218	204
Nombre de lieux	1	1	3	4

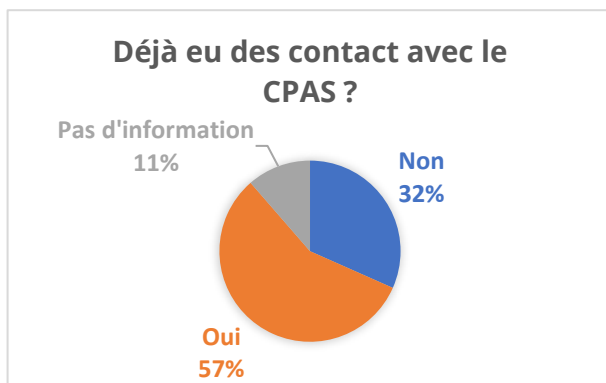
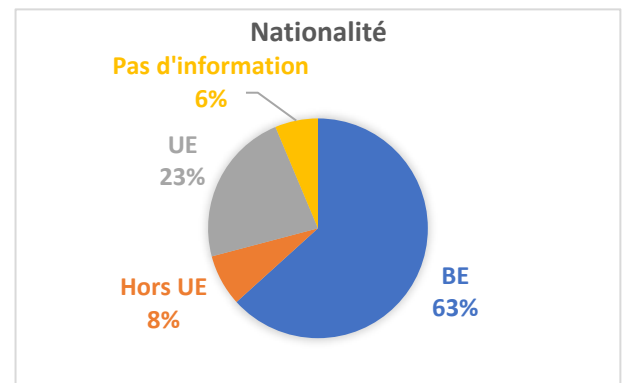
Le **profil des étudiant·es venu·es aux permanences** de la SLC (2023-2024) est très diversifié.

Les étudiant·es qui ont rencontré la SLC étaient âgé·es de **17 à 47 ans**. Ils et elles étaient en moyenne âgé·es de **21,7 ans**.



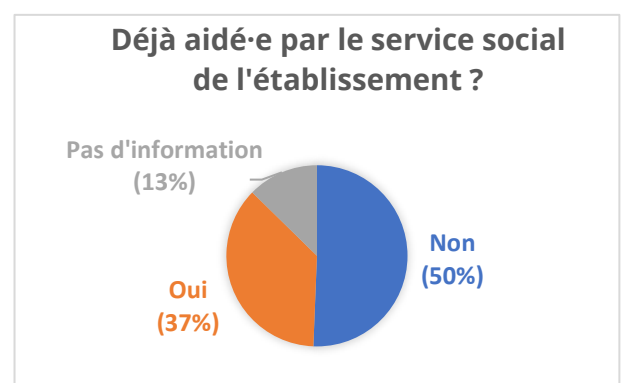
Près de **2/3** des étudiant·es venu·es aux permanences étaient des **étudiantes**.

Environ **1/3** des étudiant·es qui ont consulté la SLC étaient de **nationalité étrangère**.



Au moins 1/3 des étudiant·es n'avait pas encore introduit de demande d'aide au CPAS, alors que près de **2/3** des étudiant·es avait **déjà eu un contact avec le CPAS** et souhaitait dès lors s'assurer que tout était en ordre, introduire une demande d'aide complémentaire ou contester une décision du CPAS.

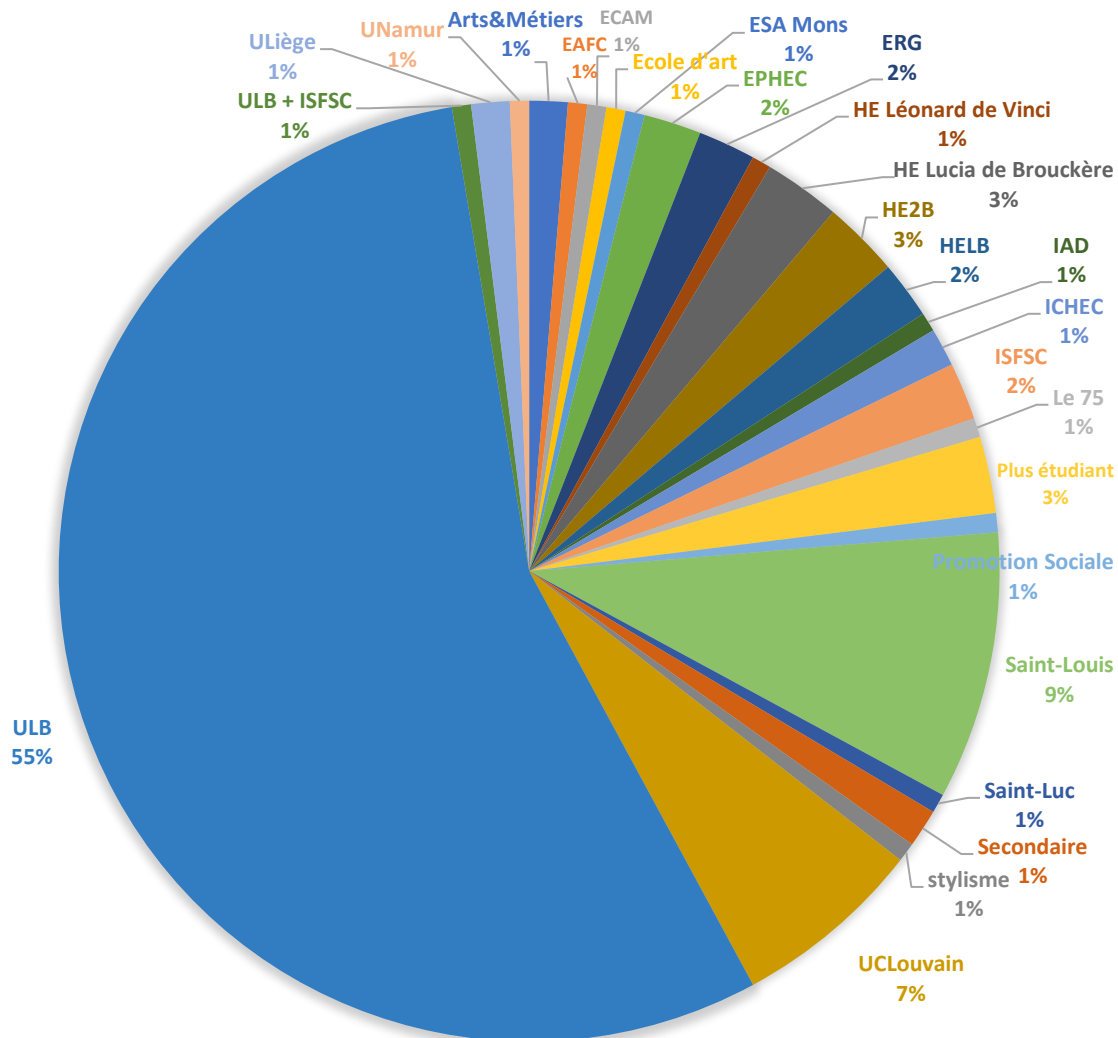
Au moins la **moitié** des étudiant·es touché·es par la SLC n'avait **pas encore entrepris de démarche auprès du service social étudiants** de son établissement d'enseignement. L'action de la SLC permet donc de diversifier le public touché au sein des établissements.





Les **établissements d'origine** des étudiant·es venu·es aux permanences de la SLC (2023-2024) sont également très variés : on dénombre **25 établissements** différents.

Etablissement	Etudiant·es
Arts&Métiers	2
EAFc	1
ECAM	1
Ecole d'art	1
ESA à Mons	1
EPHEC	3
ERG	3
HE Léonard de Vinci	1
HE Lucia de Brouckère	4
HE2B	4
HELB	3
IAD	1
ICHEC	2
ISFSC	3
Le 75	1
Plus étudiant	4
Promotion Sociale	1
Saint-Louis	14
Saint-Luc	1
Secondaire	2
Stylisme	1
UCLouvain	10
ULB	84
ULB + ISFSC	1
ULiège	2
UNamur	1

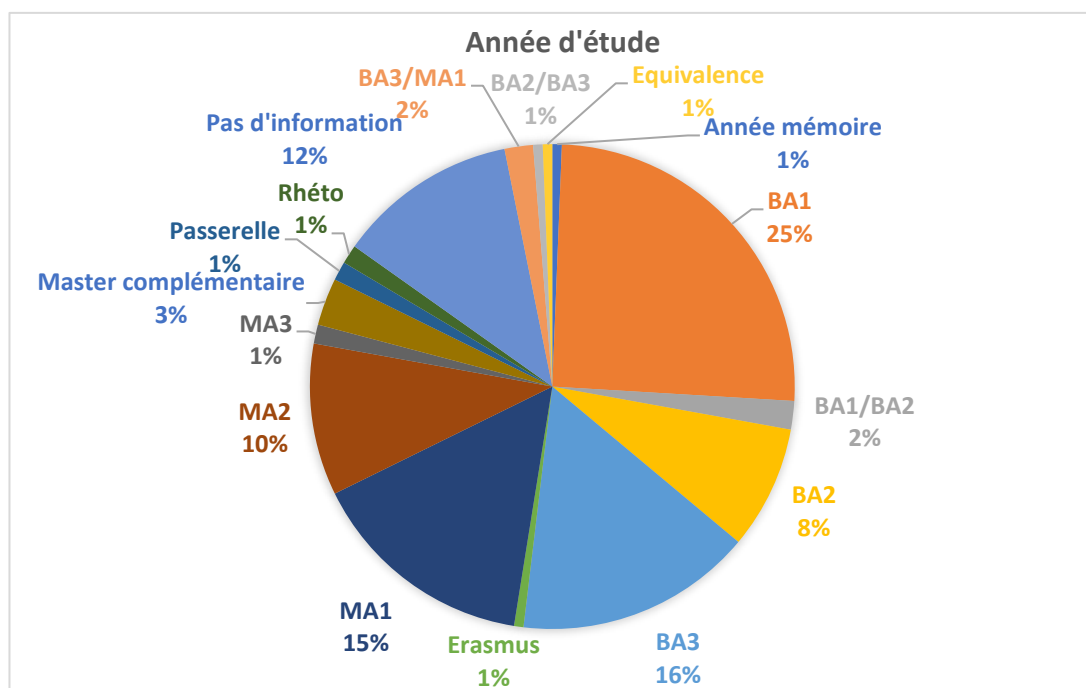


Durant l'année 2022-2023, 75% des étudiant·es rencontrés étaient issu·es de l'ULB. Cette année 2023-2024, notamment grâce à un important travail de communication et à l'augmentation du nombre de permanences tenues en dehors de l'ULB, « seul·e » **55% des étudiant·es** étaient inscrits·es à l'ULB, pour **45% d'étudiant·es** venant d'autres établissements.

Les **facultés** d'origine sont très diversifiées (plus de **40 orientations** différentes).  
Les facultés les plus représentées sont les facultés de :

- Droit et criminologie (14%) ;
- Psychologie (9%) ;
- Sciences économiques et de gestion (8%) ;
- Médecine (7%).

Les étudiant·es se tournent vers la SLC à différents moments de leur parcours académique. La SLC a en effet rencontré des étudiant·es de toutes les années d'études, avec une **prépondérance des étudiant·es en début et fin de cycle**. Un quart des étudiant·es étaient en première année de bachelier.



### 3. Les séances collectives d'information sur les droits des étudiant·es à différentes aides

La SLC a à cœur d'informer et d'aider le plus grand nombre possible d'étudiant·es. Ceci implique de diversifier les manières de communiquer sur les droits et obligations des étudiant·es à l'égard des CPAS ainsi que, de manière générale, sur les différentes aides existantes pour les étudiant·es. C'est pourquoi la SLC donne des séances d'information collective. Certaines sont destinées aux étudiant·es, d'autres aux professionnel·les qui sont amené·es à travailler avec les étudiant·es.

#### a) Les animations dans les écoles secondaires

Durant l'année académique 2022-2023, 5 étudiant·es de la SLC ont construit un module d'animation à destination des élèves de l'enseignement secondaire, en partenariat avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités et le Service droit des Jeunes (Sdj).

L'année académique 2023-2024 a été l'occasion de peaufiner ce module d'animation après les tests réalisés l'année précédente. Ceci a permis d'approfondir le partenariat très riche avec le Forum-Bruxelles contre les inégalités (ci-après « le Forum »).



Ces animations ont pour but de :

- présenter les différents **types d'études** existants ;
- réfléchir à leurs **coûts** ;
- explorer les **moyens disponibles pour les financer** (bourses de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aides du service social de l'établissement lorsqu'il en existe un, aides du CPAS) ;
- et sensibiliser les élèves au phénomène du non-recours aux droits sociaux.

L'objectif final est de permettre aux jeunes d'**accéder aux études supérieures et de s'y maintenir grâce aux soutiens sociaux et financiers pertinents.**



Ces animations se composent de moments d'échange, d'explications, de jeu, de projection d'une vidéo, d'un jeu de rôles, etc., afin de les rendre interactives et pratiques. Cette animation est modulable en fonction du temps disponible et du nombre d'élèves présent·es lors de chaque animation.

A l'issue de ces animations, les élèves reçoivent le **Guide au(x) choix d'études** élaboré par le Pôle académique de Bruxelles, qui est un outil précieux en matière d'orientation. Pour plus d'informations sur ce guide, cliquez [ici](#).

Informé les élèves de l'enseignement secondaire à tout son sens, car cela permet d'éviter que les jeunes entament des études supérieures sans savoir que des aides sont à leur disposition (ce qui peut avoir pour conséquence que ces jeunes s'endettent ou ratent leurs études à causes de difficultés financières). Plus fondamentalement, cela peut aussi permettre d'éviter que ces élèves renoncent à suivre des études supérieures pour des raisons financières.

Plusieurs acteurs de terrain avaient attiré l'attention de la SLC sur les difficultés rencontrées par certains jeunes à l'occasion du passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur. La SLC a donc souhaité agir, à son niveau, en la matière et aller à la rencontre des futur·es étudiant·es du supérieur.

Concrètement, la SLC a donné **10 animations** avec le Forum, qui ont permis de toucher environ **200 étudiant·es** :

- 1 animation à l'AMO Atouts Jeunes ;
- 1 animation au Collège Matteo Ricci ;
- 3 animations à l'Institut Notre-Dame de Lourdes ;
- 2 animations à l'Institut Saint-Louis ;
- 1 animation à l'ISFSC (étudiant·es en 1<sup>ère</sup> année d'études d'assistante sociale) ;
- 2 animations au salon SIEP de Bruxelles.

Ce module d'animation se veut « autonome ». L'objectif est qu'il puisse être utilisé par divers acteurs (en plus de la SLC) tels que d'autres associations, des

professeurs, des éducateurs, des PMS, etc. Afin de diffuser cet outil et de permettre au plus grand nombre possible de personnes de s'en emparer, la SLC et le Forum ont :

- rédigé **1 guide pédagogique de l'animation**, avec l'aide du comité d'accompagnement du Forum, qui présente l'animation et accompagne la personne qui souhaite la donner (51 pages, disponible [ici](#)).
- organisé **2 webinaires** de présentation de l'animation auxquels ont participé une trentaine de travailleurs de hautes écoles, universités, écoles secondaires, PMS, centres de médiation de dette, etc. Les participant·es ont donné des retours très positifs à la suite de ces webinaires.

Pour plus d'informations sur ces animations, voyez la fiche de présentation en [annexe 1](#).

## b) Les interventions scientifiques

La SLC est aussi intervenue dans le cadre de **5 événements**.

- Sophie GÉRARD, coordinatrice de la SLC, est intervenue aux Assises de la jeunesse organisées par l'**Institut Emile Vandervelde** le 14 octobre 2023. Son intervention portait sur « La précarité étudiante : constats et chiffres-clés ».
- Sophie GÉRARD a donné un cours sur le langage juridique clair aux étudiant·es de Master 1 de l'ULB dans le cadre des **travaux pratiques de méthodologie** de la recherche en droit social le 15 février 2024.
- Sophie GÉRARD a participé à une table ronde sur le thème des « Enjeux pédagogiques » lors de la Journée de lancement du programme Service learning de l'**ULiège** le 25 avril 2024.
- Sophie GÉRARD et Juliette GILMAN, assistante doctorante au Centre de droit public et social, dont relève la SLC, ont donné une formation aux avocat·es de la section « droit social » du **Bureau d'aide juridique (BAJ)** de Bruxelles le 13 mai 2024. Cette formation s'intitulait « Réflexions sur la jurisprudence autour de la question des taux (isolé, cohabitant, famille à charge) en sécurité sociale ».
- Sophie GÉRARD est intervenue aux côtés de Sébastien GRATOIR, responsable de projet au Forum-Bruxelles contre les inégalités, lors de la Journée de

partage organisée par le **Pôle académique de Bruxelles** sur le thème « Relever les défis de l'accompagnement des étudiants à Bruxelles » le 28 mai 2024. Leur intervention s'intitulait « Ma vie étudiante dans le supérieur ».

### c) La participation à des événements grand public

La SLC a été présente lors de divers événements thématiques destinés aux (futur·es) étudiant·es de l'enseignement supérieur.

La SLC a notamment tenu un stand d'information et/ou donné une conférence lors de **4 événements** :

- la **Semaine d'accueil des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes (SANE) de l'ULB**, où la SLC a tenu un *stand* sur les campus du Solbosch et d'Erasme les 11 et 12 septembre 2023 et donné une *conférence* sur les différentes aides financières existantes pour les étudiant·es du supérieur le 13 septembre 2023.
- les **Journées des services aux étudiants (SAVE) de la HELB**, durant lesquelles la SLC a fut présente sur les 3 campus de la HELB (Erasme, Reyers et la Plaine) entre le 25 septembre et le 4 octobre 2023.
- le **Salon SIEP** de Bruxelles les 24 et 25 novembre 2023.
- l'après-midi « **Boussole jeunesse** » organisé par le **CPAS de Schaerbeek** le 17 avril 2024, aux côtés d'une trentaine d'acteurs de l'aide à la jeunesse.



Outre la rencontre et l'information d'un très grand nombre d'étudiant·es durant ces événements, tenir ces stands a permis à la SLC de se faire connaître auprès d'un grand nombre d'acteurs et actrices de terrain.

#### 4. La diffusion par écrit des règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es

La SLC rédige des textes afin de faire connaître et de diffuser largement les règles en matière d'aide sociale pour les étudiant·es.

##### a) Les contributions dans des revues

Les membres de la SLC ont rédigé, au cours de l'année académique 2023-2024, **3 articles** publiés dans des revues :

- J. GILMAN et S. GÉRARD, « Le statut "cohabitant" en matière d'allocations de chômage. Une validation partielle par la Cour constitutionnelle qui n'épuise pas le débat », *J.T.T.*, à paraître.
- L. BEECKMAN et S. GÉRARD, « L'appréciation de l'utilité des études. Analyse des critères d'appréciation dégagés par la jurisprudence », *CPAS+*, 2024, n° 5, p. 13 à 15.
- F. BELENGER, S. GÉRARD, E. HOWALD et J. LAGNEAU, « Regard critique sur une étude concernant les (PIIS) étudiants avec un revenu d'intégration : entre choix d'études et disposition au travail », *JdJ*, 2024, n° 431, p. 7 à 12.

##### b) Le site internet de la SLC

Le 16 septembre 2022, le site internet de la SLC a été mis en ligne à l'adresse suivante : <https://streetlawclinic.ulb.be>. L'année 2023-2024 était donc la deuxième année d'existence de ce site internet.

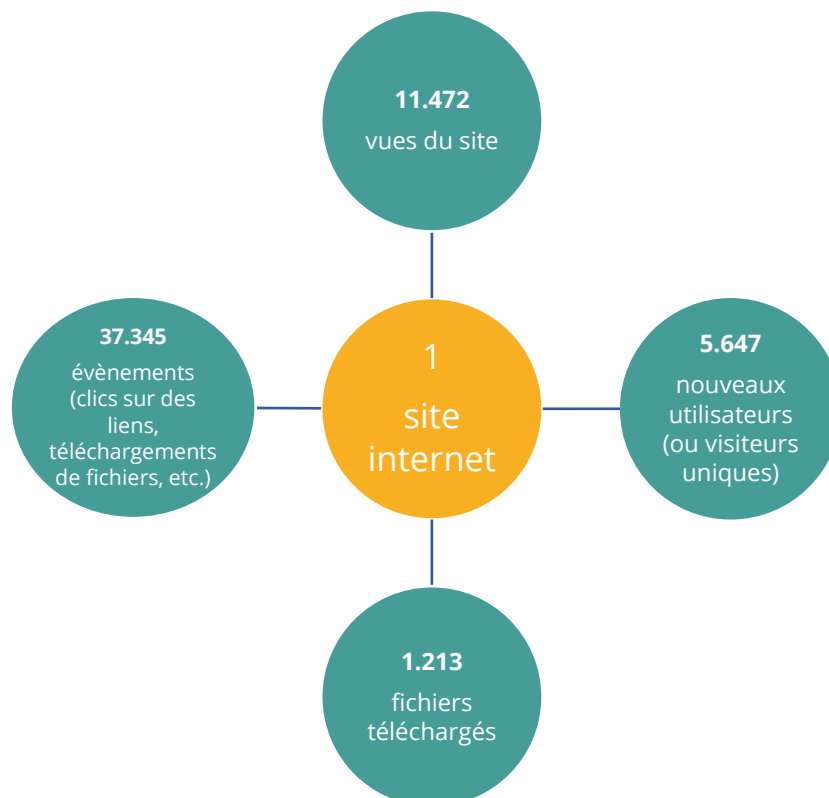
Les étudiant·es de la SLC ont contribué à le faire vivre grâce à leurs contributions, en vue de diffuser les activités de la SLC et, surtout, de faire connaître à un public plus large les règles de l'aide sociale pour les étudiant·es.

Les étudiant·es de la SLC ont notamment rédigé **3 articles** publiés sur le site internet de la SLC :

- Uliana ZAKHARIAA a rédigé une fiche pratique intitulée « Le CPAS en pratique », disponible [ici](#).
- Léa GUBAN et Zoé VANDENBERG ont rédigé une fiche intitulée « Contester une décision du CPAS », à paraître.
- Zacharie BRAHIM et Saliha ROSSELLI ont rédigé un document reprenant les adresses utiles pour les étudiant·es en matière d'aide sociale mais également en cas de question dans d'autres matières (logement, alimentation, santé, etc.), à paraître.

### Quelques chiffres concernant le site internet de la SLC :

Entre le 7 août 2023 et le 7 août 2024, le site internet de la SLC a connu un grand nombre de visites (+19% de vues par rapport à l'année précédente) :



Les pages les plus populaires :

- ✓ La page d'accueil (3.392 vues)
- ✓ Le guide pratique (1.692 vues)
- ✓ Les permanences (1.256 vues)



### c) Les publications de vulgarisation sur les réseaux sociaux de la SLC

L'équipe « communication » de la SLC, composée d'Imane EL HANKOURI, Imane SFAXI, Zoé VANDENBERG et Uliana ZAKHARIIA, a œuvré à faire connaître les droits des étudiant-es et les travaux de la SLC sur les réseaux sociaux de la SLC.

Outre les publications relatives aux activités de la SLC, ces étudiantes ont ainsi rédigé de nombreux postes et réalisé de nombreux visuels de vulgarisation :

- **1 publication** concernant les règles relatives au cumul d'un job étudiant avec le bénéfice du CPAS ;



- **1 publication** sur l'obligation de communication des résultats académiques au CPAS ;



- **5 publications** concernant les différents types d'aides existants pour les étudiant-es (allocation d'études, services sociaux étudiants, statut BIM, aides à la mobilité, etc.) ;



- **14 publications** de présentation des 14 fiches pratiques du Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants rédigé par la SLC.



## d) Le Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants

De 2019 à 2022, la SLC a rédigé un [Guide de l'aide sociale pour les étudiantes et les étudiants](#), sur la base des questions qui lui sont fréquemment posées durant les permanences et de questions identifiées par des associations de terrain.

Le guide explique **les droits et les obligations des étudiant·es** vis-à-vis du CPAS. Il précise aussi les contours de la **marge de manœuvre des CPAS**, particulièrement sur les questions où les CPAS ont des pratiques divergentes.

**Travailleuse d'Infor Jeunes Mons - 2024**

Merci pour ce guide d'une qualité exceptionnelle !

Ce guide pratique est rédigé en langage clair – grâce à l'aide précieuse de l'asbl Droits Quotidiens – et est accessible à toutes et tous.



De nombreux·es acteurs·rices de terrain ont été impliqués dans la rédaction de ce guide (pour l'identification des questions à traiter et la relecture du guide, notamment). La SLC a ensuite reçu de nombreux retours extrêmement positifs sur ce guide qui comble un vide dans les sources d'information en la matière.

La première édition de ce guide a été publiée en juin 2022 et a été diffusée largement. Durant l'année 2022-2023, la SLC a entamé la mise à jour ce Guide.

Au cours de l'année 2023-2024, la SLC a finalisé la deuxième édition du Guide, qui compte **14 fiches et 1 lexique** répartis sur **206 pages**. Cette deuxième édition existe en deux versions :

- La **version électronique** : en novembre 2023, la deuxième édition du Guide a été publiée sur le site internet de la SLC. Entre août 2023 et août 2024, le Guide (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> éditions comprises) a été **téléchargé 938 fois**. Il faut y ajouter les nombreux envois de la version PDF par email et les téléchargements de la version PDF sur les autres sites où ce Guide est disponible (Ares, aides-études, etc.).
- La **version papier** : grâce à un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la deuxième édition du Guide a pu être imprimée et distribuée auprès d'acteurs de terrain début 2024 (SIEP, Infor Jeunes, Services sociaux étudiants, CPAS, Pôles académiques, etc.). La SLC a ainsi imprimé **240 exemplaires papiers**.

## 5. Le séminaire sur les allocations d'études

Les 6 étudiantes en stage-TFE à la SLC (voir partie I) ont travaillé cette année sur la thématique des allocations d'études.

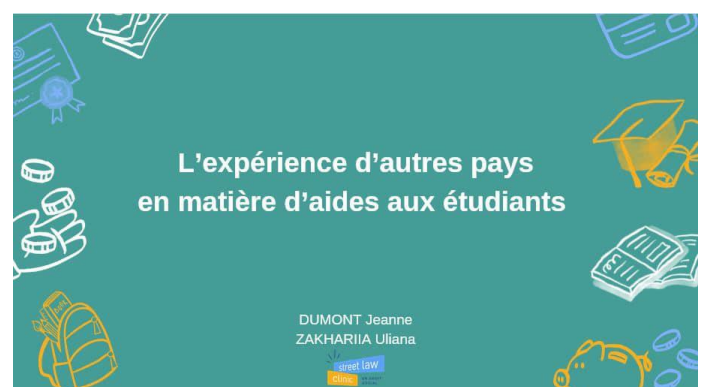
Lors des permanences de la SLC, de nombreux-ses étudiant-es s'interrogent à la fois sur leurs droits à une aide du CPAS et sur leurs droits à une allocation d'études. Ils ne trouvent en effet pas d'explication claire sur les conditions pour avoir droit à une telle aide, sur la manière dont ces allocations sont calculées, etc. De plus, plusieurs services sociaux étudiants partenaires de la SLC avaient attiré l'attention de la SLC sur le manque de clarté qui entoure l'octroi des allocations d'études. La SLC a donc souhaité améliorer ses connaissances en la matière afin de pouvoir conseiller au mieux les étudiant-es.

Les étudiantes de cette année ont mené des recherches, interrogé des services sociaux étudiants et rédigé un **rapport** détaillant les règles applicables – en théorie et en pratique. L'objectif final est de permettre, dans un second temps, aux étudiant-es de l'année académique prochaine, de rédiger des fiches pratiques sur les allocations d'études.

Les étudiantes de la SLC se sont réparties la thématique en 2 groupes.

Le premier groupe, de 4 étudiantes, s'est intéressé au(x) régime(s) des allocations d'études en **Belgique**. Louna CHERIFI et Anne SUMBU OHEMBA ont examiné les règles applicables au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis que Maëlle GAVROY et Léa GUBAN se sont intéressées au régime en vigueur au sein de la Communauté flamande. Leur travail a consisté à dresser un historique de la législation sur les allocations d'études et à étudier en détail leur fonctionnement actuel.

Le deuxième groupe a analysé les régimes prévalant à **l'étranger** : Jeanne DUMONT et Uliana ZAKHARIIA ont mené une étude de droit comparé afin d'identifier différentes manières d'aider les étudiant-es existant à l'étranger. Elles ont en particulier analysé les régimes français et danois. La comparaison avec ces systèmes d'aides leur ont permis d'identifier les potentielles lacunes et avantages des mécanismes existants en Belgique.





@ulb\_streetlawclinic  
 @StreetLawClinicULB  
 streetlawclinic@ulb.be

**street law clinic**  
 EN DROIT SOCIAL

**Les allocations d'études en Belgique comme levier contre la précarité étudiante : historique, analyse et perspectives**

Séminaire organisé par les étudiants de la Street Law Clinic en droit social

Où ? ULB Solbosch bâtiment K, local K. 3.201  
 Quand ? Lundi 22 avril de 14h à 16h

**14h - 15h** : Présentation de l'évolution de la législation sur les allocations d'études et description approfondie de leur fonctionnement actuel  
 Retours et échanges

**15h - 16h** : Propositions d'amélioration du système d'aides financières aux étudiants basées sur une comparaison avec les systèmes d'aides français et danois  
 Retours et échanges

P.S.E. ACADÉMIQUE DE BRUXELLES | INFO DROITS | UCLouvain | ULB

Pour couronner leur travail et le confronter à la réalité de terrain, la SLC a organisé un **séminaire fermé** le lundi 22 avril 2024 intitulé « Les allocations d'études en Belgique comme levier contre la précarité étudiante : historique, analyse et perspectives ».

Ce séminaire s'est déroulé en deux parties : la première centrée sur le(s) système(s) belge(s), la seconde sur une analyse de droit comparé.

Ceci a permis à la SLC de recevoir le **retour d'expert-es** de la matière et d'acteurs et actrices de terrain pour enrichir les recherches des étudiant·es.

Ce fut également l'occasion de **réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer le système belge** d'aides financières aux étudiant·es à la lumière de ce qui est mis en place dans d'autres pays.

Ce séminaire a été une excellente occasion pour les étudiantes de la SLC de partager leurs découvertes et d'obtenir des retours pertinents sur leurs recherches. Il a également permis un moment privilégié pour des échanges enrichissants sur le sujet.



La SLC a volontairement gardé ce séminaire fermé et de petite taille afin de favoriser les échanges entre les participant·es. Toutes les personnes invitées à ce séminaire ont répondu présentes. Outre les étudiant·es de la SLC, la clinique a pu compter sur la présence de représentant·es des services sociaux étudiants de l'ULB, de Saint-Louis, de l'UCLouvain et de la VUB ainsi que de membres de la Lignes des familles, d'Infor Droits et du Forum-Bruxelles contre les inégalités.

\*\*\*

Deux constats importants ressortent des pages qui précèdent.

**Le premier** est que la SLC **forme activement ses étudiant·es stagiaires (juristes)** à l'aide sociale et au langage juridique clair, tout en les sensibilisant à la précarité étudiante et au travail avec un public éloigné du droit. La SLC pousse également ses stagiaires à développer des compétences indispensables au travail en équipe.

**Le second** est que la SLC participe à la **lutte contre le non-recours à l'aide sociale par les étudiant·es**. Pour ce faire, la SLC tourne ses actions :

- d'une part, vers les étudiant·es en situation de précarité (via ses permanences et son guide pratique) ;
- mais aussi, d'autre part, vers un public plus large : les services sociaux étudiants situés dans ou en dehors des établissements d'enseignement supérieur, les assistants sociaux de CPAS, les associations qui donnent de l'information de première ligne spécifique aux étudiant·es ou une information générale « tout public », les services d'informations sur les études, les personnes qui travaillent dans ces centres PMS, les professeurs de l'enseignement secondaire, les avocat·es, les magistrat·es, et, de manière plus générale tout service qui entre en contact avec des étudiant·es dans le cadre de ses activités.

Participer à l'information et à la formation de ces publics entendus largement permet :

- d'une part, qu'un grand nombre de personnes puisse informer et aiguiller les étudiant·es précaires afin que ceux-ci puissent, à terme, bénéficier des aides auxquelles ils ont droit ;
- d'autre part, que les règles en matière d'aide sociale, et plus particulièrement les balises qui entourent la marge de manœuvre des CPAS, soient largement connues. De la sorte, on peut espérer avancer en direction d'une plus grande harmonisation des pratiques. Ceci réduirait une certaine forme d'insécurité juridique ou à tout le moins un sentiment d'incompréhension, d'impuissance et de découragement qui peut envahir certain·es étudiant·es confronté·es à des pratiques divergentes.

En s'adressant non seulement aux étudiant·es mais également aux professionnel·les qui sont en contact avec les étudiant·es, la SLC démultiplie son pouvoir d'action. Ceci permet d'assurer qu'un plus grand nombre d'étudiant·es

reçoivent des informations et un accompagnement en matière d'aide sociale et, surtout, au final, de lutter plus efficacement contre le non-recours aux droits sociaux.

C'est aussi pour cela que la SLC a souhaité cette année entrer en contact avec des acteurs du terrain et notamment du monde associatif. Ceci lui permet d'assurer la cohérence de ses actions avec celles des autres acteurs mais aussi de mieux comprendre la réalité bruxelloise et mieux faire connaître ses activités.

Petit à petit, la SLC gagne d'ailleurs en reconnaissance dans le domaine de la lutte contre la précarité étudiante à Bruxelles.

- Plusieurs **acteurs de terrain**, dont des travailleurs de services sociaux étudiants (SSE) d'établissements bruxellois et de CPAS, ont confirmé à la SLC **l'utilité et la pertinence** de ses activités (notamment ses permanences et son guide pratique).
- Plusieurs services sociaux ont **dirigé certain-es de leurs étudiant-es** vers la SLC afin qu'elle puisse les accompagner.
- Des travailleurs de services sociaux et de CPAS ont **interpellé** spontanément la SLC sur des **problématiques spécifiques** aux étudiant-es ou lui ont demandé conseil dans certaines situations particulières.
- Certains CPAS et services sociaux ont également souhaité **rencontrer la SLC** pour mieux connaître leurs services respectifs et collaborer au mieux à l'avenir.

La SLC est donc un intervenant reconnu en matière d'aide aux étudiant-es en situation précaire et répond à un besoin des acteurs et actrices de la lutte contre la précarité étudiante présent-es sur le territoire bruxellois.

#### Email d'une assistante sociale d'un service social étudiants - 2023

Je reviens vers vous concernant les permanences de vos étudiants. Je trouve la mobilisation ingénieuse et riche de par son caractère pluridisciplinaire. C'est tout naturellement que le service social soutiendra et diffusera l'information en affichant vos prospectus et en redirigeant nos étudiants.

### III. La communication de la SLC

La SLC est présente sur 3 réseaux sociaux.

⇒ **Facebook** (compte créé en 2020)

- **1.332** j'aime de la page Facebook le 8 août 2024 (1.249 en août 2023)
- **2.912** personnes ont vu la publication la plus populaire de la SLC
- **81** publications entre le 7 août 2023 et le 7 août 2024

⇒ **LinkedIn** (compte créé en 2021)

- **1.268** abonnés le 11 août 2024 (1.090 en août 2023)
- **1.155** vues de la page entre le 7 août 2023 et le 7 août 2024
- **2.117** impressions concernant le post le plus populaire de la SLC
- **76** publications entre le 7 août 2023 et le 7 août 2024

⇒ **Instagram** (compte créé en 2020)

- **444** followers le 8 août 2024 (320 le 11 août 2023)
- **608** comptes touchés par la publication la plus populaire
- **70** publications et **5** reels entre le 7 août 2023 et le 7 août 2024



## IV. Reconnaissance et réseau

- L'asbl [ULB Engagée](#) a présenté la SLC dans son **fascicule PIVEAU**, le Panorama des Initiatives de Valorisation de l'Engagement à l'Université (disponible [ici](#)). Elle y présente la SLC aux côtés d'autres projets engagés pour un mieux-être social et sociétal. Ce fascicule répertorie et valorise les pratiques existantes à l'ULB afin d'en faciliter l'essaimage dans d'autres facultés à l'ULB, voire d'autres établissements d'enseignement supérieur. PIVEAU donne donc de la visibilité aux actions de la SLC au sein de la communauté universitaire.
- Par ailleurs, la SLC fait partie du **comité d'accompagnement du Forum-Bruxelles contre les inégalités**, le centre de ressources en matière de lutte contre la précarité à Bruxelles. La SLC participe à ce comité d'accompagnement aux côtés de plusieurs associations et acteurs institutionnels impliqués dans la lutte contre la précarité étudiante/chez les jeunes (Brulocalis, Bruxelles-J, CIDJ, Cité des métiers, GARS-HE, Infor Jeunes Bruxelles, JEEP, Ligue des familles, Pôle académique de Bruxelles, SIEP Bruxelles, Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la FWB et l'AISE). Il s'agit concrètement de participer à des réunions du comité d'accompagnement (3 réunions en 2023-2024), d'échanges d'emails tout au long de l'année, d'accompagner le Forum dans la réalisation d'une frise chronologique des aides pour les étudiant·es, etc.
- Enfin, depuis octobre 2022 la SLC est membre du **Réseau des Cliniques Juridiques Francophones** (plus d'information sur le RCJF [ici](#)). Ce réseau est une association basée en France, qui a pour objectif de développer et soutenir l'enseignement clinique du droit dans l'espace francophone. En mars 2024, la SLC a participé à l'assemblée générale du Réseau.

## Annexes

### Annexe 1 : Présentation de l'animation en secondaire

#### Animation

#### *Ma vie étudiante dans le supérieur*

#### *Fonctionnement – coûts – aides – soutiens*

**Les intervenants :** Forum – Bruxelles contre les inégalités<sup>7</sup> et Street Law Clinic de l'ULB<sup>8</sup>

**Objectifs principaux :** Co-construire positivement le présent et l'avenir de l'étudiant-e en enrayant les mécanismes d'exclusion sociale, luttant contre le non-recours aux droits sociaux, prévenant la perte de l'étudiant-e, sa (sur)précarisation, l'abandon de ses études...

**Objectifs opérationnels :** Ouvrir les possibles tout en faisant prendre conscience des obstacles dans l'accès aux droits et aux ressources possibles, informer les étudiant-e-s sur les services existants, les déculpabiliser sur la demande d'aide, leur permettre de chercher facilement une aide et l'obtenir...

#### **Sont abordés lors de l'animation :**

- Leur présent, leur avenir... où en sont-elles/ils et quels sont leurs projets ?
- Le paysage de l'enseignement supérieur : explication sur les types d'étude et les différences.
- Les avantages, coûts et freins en fonction des choix d'étude : habiter (ou non) chez ses parents, distance école-domicile, type et longueur d'études et indépendance/autonomie...
- Les moyens pour financer/contribuer à cela et les conséquences : soutien familial ou autres solidarités, job étudiant et... aides sociales. Explications de ce que sont les services sociaux d'une école, l'allocation d'étude FWB et le CPAS.
- Le principe du non-recours et la gêne de demander de l'aide.

**Outils possibles :** Jeux de rôle, mises en situation, brainstorming, témoignages réels ou en ligne, visite et utilisation des sites internet importants.

---

<sup>7</sup> <https://www.le-forum.org/>

<sup>8</sup> <https://streetlawclinic.ulb.be/>

[Avec l'accompagnement possible, en animation, d'étudiant-e-s en Droit social de l'ULB qui réalisent des permanences d'aide](#)

**Public** : élèves du secondaire (6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> année). Minimum 10 élèves – Maximum 30 élèves. Demande de présence d'un-e enseignant-e et/ou éducatrice-eur et/ou AS.

**Durée** : 2 à 3 périodes de 50 minutes

**Espace et matériel** : idéalement un espace sans table (sauf pour le jeu de rôle en cas 3 périodes de 50 minutes) avec des chaises en demi-cercle, vidéoprojection avec son possible (câble HDMI et wifi).

**Contact** : [sophie.gerard@ulb.be](mailto:sophie.gerard@ulb.be)

